Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500659-20251218-D2025_12_15-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2025 – 12 – 15**
Décision du 18 décembre 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 18 décembre à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	12 décembre 2025
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 21 Votants : 28 (dont 7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Anne-Marie ECHELARD, Christian NIEL, Jean-Pierre PETERMANN, Yves RENAULT, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Christelle HOUIZOT, Marielle MURET-BAUDOIN, Pierre-Yves TANVET. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN, Evelyne PANNETIER, Sophie RANDUINEAU-PIROT.
Absents excusés	Denis GATEL (pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN), Françoise GATEL (pouvoir à Yves RENAULT), Schirel LEMONNE, Chantal LOUIS (pouvoir à Catherine TAUPIN), Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD). Sébastien CHANCEREL (pouvoir à Jacky LECHABLE), Emmanuel CASADO (pouvoir à Christelle HOUIZOT), Benoît FOUCHER, Anne MALLET (pouvoir à Christelle GAUTIER).
Absents	Olivier BODIN, Louis HUBERT.
Secrétaire de séance	Christian NIEL.

Budget annexé « SPANC » : nouvelle dénomination

Yves RENAULT précise que par délibération en date du 17 décembre 2020, un budget annexé dénommé « SPANC » a été créé en vue d'assurer la gestion du service sous forme de Service d'intérêt Public à caractère Industriel ou Commercial (SPIC) à compter du 1er janvier 2021.

Par délibération en date du 18 avril 2024, le Conseil communautaire a acté le transfert de la compétence Assainissement collectif au 1er janvier 2026.

Considérant que les opérations comptables relevant de l'assainissement collectif doivent être retracées dans un budget autonome et que le Pays de Châteaugiron Communauté dispose d'un budget concernant l'assainissement, il est proposé de retracer l'ensemble des écritures comptables au sein d'un même budget.

Ainsi, il est proposé de modifier la dénomination du budget « SPANC » en « Assainissement collectif et non collectif ».
Il est précisé que les dépenses et recettes afférentes à l'assainissement collectif étant assujetties à la TVA à compter du 1er janvier 2026, il convient d'effectuer les démarches auprès du service des impôts.

Par ailleurs, les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière SPANC ont été approuvés par délibération n°2021-07-09 en date du 8 juillet 2021, puis actualisés par délibération n°2025-09-10 en date du 18 septembre 2025.

Il est donc proposé d'apporter une nouvelle modification des statuts avec le changement de nom « SPANC » par « Assainissement collectif et non collectif » et la modification de son objet (document en annexe).

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500659-20251218-D2025_12_15-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'autoriser le changement de nom et d'objet du budget annexé « SPANC » par budget annexé « Assainissement collectif et non collectif » à compter du 1er janvier 2026 ;
- ✓ d'autoriser l'assujettissement à la TVA pour le service d'assainissement collectif ;
- ✓ d'autoriser la modification de nom dans les statuts de la régie ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Christian NIEL